

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_170

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : EXONÉRATIONS DE TEOM
2024**

Date de la convocation : mercredi 27 septembre 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p>Pouvoirs : Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ;</p>
---	---

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2016.
Conformément à l'article 1521 du Code général des impôts, elle peut exonérer de cette taxe des locaux à usage industriel et commercial.

CONSIDÉRANT que les entreprises suivantes, qui ont recours à un prestataire privé pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères, ont demandé à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse de les exonérer de TEOM pour l'année 2024 :

- L'entreprise Mr. BRICOLAGE, située 3 avenue Jules Ferry / 38 380 Saint-Laurent-du-Pont
- L'entreprise INTERMARCHÉ, située 293 avenue Victor Hugo / 38 380 Saint-Laurent-du-Pont
- L'entreprise SBCM, située 26 ZI Chartreuse Guiers / 38 380 Entre-deux-Guiers
- L'entreprise NETTO, située avenue du Montcelet / 38 380 Entre-deux-Guiers

CONSIDÉRANT que chacune d'elles a fourni les justificatifs correspondants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** l'exonération de TEOM pour l'année 2024 pour :

NETTO / SAS Sodiguers / Route de St-Laurent-du-Pont / 38 380 Entre-deux-Guiers
Propriétaire : Foncière Chabrières / 24 rue Auguste Chabrières / 75 015 Paris
Occupant : Netto / Présidente : Mme PACHOUD
Référence cadastrale : 38155 ZC 192
N° invariant du local : 381550432651 Z

INTERMARCHÉ / 293 avenue Victor Hugo / 38 380 St-Laurent-du-Pont
Propriétaire : SCI La Carteronne / Avenue Victor Hugo / 38 380 St-Laurent-du-Pont
Occupant : Intermarché / Présidente : Mme PACHOUD
Référence cadastrale : 38412 AL 664
N° invariant du local : 384120462095 K

MR. BRICOLAGE / 3 avenue Jules Ferry / 38 380 St-Laurent-du-Pont

Propriétaires : Mme COLOMB RAMEE Aimée dit COTTAVOZ Aimée/ Rue Jean Moulin/ 38 380 St-Laurent-du-Pont

M. COTTAVOZ Etienne Joseph / Rue Jean Moulin / 38 380 St-Laurent-du-Pont

Bricolage Concept / 3 avenue Jules Ferry / 38 380 St-Laurent-du-Pont

Occupant : Mr. Bricolage / Chef d'entreprise : Cédric COCATRE

Références cadastrales : 38412 AK 23 / 38412 AK 406 / 38412 AK 403

N° invariant du local : 384120203867 P

SBCM / 26 ZI Chartreuse Guiers / 38 380 Entre-deux-Guiers

Propriétaire : PERTHUIS / ZI Chartreuse Guiers / 38 380 Entre-deux-Guiers

Occupant : SBCM / Président : Jérôme BARNIER

Référence cadastrale : 38155 AE 356

N° invariant du local : 381550448419 S

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 6 octobre 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT.

